

Pays du Mont-Blanc
& VALLÉE DE L'ARVE

GUIDE DE LA SAISONNALITÉ

HIVER/ÉTÉ 2022-2023



 ESPACES
SAISONNIERS
PAYS DU MONT-BLANC

Bien vivre ma saison !

Edito

Employeur ou salarié, demandeur d'emploi ou en activité, ce guide est le vôtre !

Le Tourisme et la pluri-activité sont des enjeux majeurs pour la Haute Savoie. Chaque année, notre Département doit relever le défi d'accueillir des milliers de touristes venus du monde entier, et ce secteur - vital pour les pays de montagne - génère un nombre important d'emplois.

Dans un contexte concurrentiel croissant, et face à l'émergence de nouvelles destinations, la qualité de l'accueil et des prestations proposées aux touristes qui viennent profiter de notre environnement est fondamentale.

*Les saisonniers qui, chaque saison, contribuent à la vitalité du tourisme, sont pour la Haute Savoie **une ressource humaine indispensable.***

Nous le savons, les difficultés rencontrées par les saisonniers sont nombreuses, et le travail en saison est particulièrement exigeant.

C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité, avec l'ensemble des acteurs de la saison, publier ce guide à votre attention.

Il a été conçu pour être une source d'information actualisée, synthétique et pratique afin de faciliter vos démarches et vous aider à mieux vivre votre saison.

*Nous vous rappelons également que **nos Espaces Saisonniers** se tiennent à votre disposition pour répondre à toute question que ce soit avant, pendant ou après votre saison.*

Bonne saison à tous !

SOMMAIRE

Informations générales	4
Emploi	6
Réglementation du travail	8
Logement	12
Santé et social	16
Vie quotidienne	22
Formation - orientation	25
Autres contacts	30



Suivez notre page FACEBOOK !
Espace Saisonniers Pays du Mont blanc



saisonpaysmontblanc





ESPACE SAISONNIER

FRANCE SERVICES

VALLÉE DE CHAMONIX

MJC - Maison Pour Tous

164 avenue de Courmayeur

74400 CHAMONIX MONT BLANC

INFORMATIONS GENERALES

ESPACE SAISONNIER - FRANCE SERVICES VALLÉE DE CHAMONIX

MJC - Maison Pour Tous

164 avenue de Courmayeur

74400 CHAMONIX MONT BLANC

Contact : contact@seison-mont-blanc.fr

Tel : 06.08.30.96.34

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi : 9h-12h30 / 13h30-17h

Mercredi : 9h-12h30

Jeuudi : 9h-12h30 / 13h30-17h

Vendredi : 9h-12h

Web : www.seison-mont-blanc.fr



info en +

Les groupes de saisonniers sur les réseaux sociaux :

En station ou ailleurs en France, la communauté des saisonniers fait passer des bons plans de logement, de sorties et d'emploi ! Rendez-vous sur notre page facebook pour les trouver tous.

Plus d'info sur : www.facebook.com/SaisonArvePMB

Consulter les groupes Facebook : les saisonniers de chamonix, chamonix job offers, les saisonniers de Megève, ...



Ouvert à l'année

ESPACES
SAISONNIERS
PAYS DU MONT-BLANC

EMPLOYEUR - SALARIÉ - DEMANDEUR D'EMPLOI

||||||| **Ce service est le votre !** |||||||

||||| ACCUEIL ET SERVICES AU PUBLIC

L'Espace Saisonnier, a été labellisé France Services en 2020. Cet espace est ouvert à l'année. Nous accueillons et informons tout public (demandeurs d'emploi, salariés, employeurs, saisonniers ou résidents). Vous y trouverez un soutien dans vos démarches administratives liées à l'emploi, la formation, la santé, le logement et toutes autres demandes.

France Services vous propose :

- une aide à la recherche d'emploi
- une information sur le logement saisonnier
- un espace informatique mis à disposition
- un accompagnement aux démarches administratives
- un conseil à la rédaction de CV et lettre de motivation
- un relais d'information des partenaires (CAF, CPAM, Préfecture, Finances Publiques, ...).

Emploi



OÙ M'ADRESSER : POUR TROUVER UN EMPLOI / POUR RECRUTER

Pôle emploi

- Pour les candidats :

Pôle Emploi - *Antenne de Chamonix* - 171 Place Edmond DesailLOUD, 74400 Chamonix-Mont-Blanc

Tel : 39-49 (service gratuit)

www.emploi-store.fr

- Pour les employeurs

www.pole-emploi.fr - 39 95 (service gratuit + prix appel)

Mission Locale Jeunes

Permanence à Chamonix le mercredi après-midi - Dans les locaux de la M.JC Maison pour Tous

164 avenue de Courmayeur - 74400 CHAMONIX

Tél : 04.50.18.31.39 sur Rendez-Vous

www.missionlocale.fr

Pour connaître les permanences contactez la Mission locale Faucigny Mont-Blanc :

CLUSES : TEL 04 60 89 72 30 - SALLANCHES : 04 50 18 31 39

BONNEVILLE : 04 50 97 29 60

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?



PROCHE DE VOUS,

PROCHE DE CHEZ VOUS

Les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches du quotidien.

France Services Vallée de Chamonix Mont Blanc
164 avenue de Courmayeur 74400 Chamonix Mont Blanc
Tel : 06 08 30 96 34 fs.chamonix@faucignymontblanc.com
Ouvert : lundi - mardi - jeudi : 9h00 - 12h30 et 13h30 - 17h00
mercredi - vendredi : 9h00 - 12h30

Réglementation du travail

OU M'INFORMER SUR LE DROIT DU TRAVAIL ?

DEETS 74

La DEETS 74 informe les salariés et les entreprises sur le droit du travail (conditions d'embauche, rupture d'un contrat de travail, représentation des salariés au sein de l'entreprise, etc.) et veille au respect de l'application du droit social en entreprise (durée du travail, santé au travail, rémunérations, etc.).

Une équipe de conseillers de la DEETS 74 informe gratuitement

- Grâce au numéro unique : 08 06 000 126. Les services téléphoniques sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h (prix d'un appel local).
- En prenant rendez-vous avec nos services ou en posant leur question en ligne à l'adresse suivante <https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/Vos-interlocuteurs-en-droit-du-travail>

Sur ce site internet, sélectionner le département de la Haute-Savoie et le mode de délivrance des renseignements souhaité

Le contrat de travail saisonnier

Attention : ces informations sont d'ordre général. Pour connaître les règles applicables à votre contrat de travail, vous devez vous référer à la Convention collective dont vous dépendez.

Le contrat saisonnier (à durée déterminée)

C'est un contrat écrit : il est remis par l'employeur dans les 2 jours ouvrables suivant l'embauche.
Principales mentions obligatoires : le motif du contrat, la rémunération, la date de fin du contrat ou à défaut d'un terme précis la durée minimale de la saison (garantie d'emploi).

Afin de connaître vos droits

Période d'essai

La période d'essai ne peut excéder un jour par semaine de travail dans la limite de 2 semaines au maximum si le contrat est inférieur à 6 mois. Si le contrat ne prévoit pas de date précise de fin de contrat, la période d'essai est calculée en fonction de la durée minimale du contrat. Toute période d'essai fait objet d'une rémunération

Renouvellement

Le contrat saisonnier peut comporter une clause de renouvellement intégrant les modalités concrètes de son application. A défaut, l'avenant signé renouvelant le contrat doit être signé et remis au salarié avant l'arrivée du terme du contrat initialement fixé à défaut.

Reconduction du CDD saisonnier pour la saison suivante

En l'absence d'accord collectif, un droit à la reconduction s'applique si le salarié saisonnier a effectué au moins deux mêmes saisons dans la même entreprise sur deux années consécutives et si l'employeur dispose d'un emploi saisonnier à pourvoir, compatible avec la qualification du salarié.

La rupture du contrat est possible dans les cas suivants :

- Accord des parties
- Faute grave de l'employeur ou du salarié
- Conclusion par le salarié d'un contrat à durée indéterminée
- Inaptitude médicale prononcée par le Médecin du travail

A la fin du contrat, l'employeur doit remettre : une attestation Pôle emploi, un certificat de travail, un reçu pour solde de tout compte (qui peut être dénoncé par lettre recommandée dans les 6 mois suivant la date de signature).

La convention collective

La mention de la convention collective applicable dans l'entreprise doit être inscrite dans le contrat de travail et sur les bulletins de salaire. La convention collective, les accords collectifs doivent être tenus à la disposition des salariés : un avis affiché dans l'établissement doit préciser les modalités de consultation.

Les conventions collectives sont également accessibles sur le site internet « LEGIFRANCE » (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le salaire

Taux horaire du Smic au 1er août 2022 : 11.07€ brut soit 8.76€ net

Documents à remettre au salarié tous les mois :

- un bulletin de salaire lors du paiement de la rémunération
 - un document mentionnant le nombre des heures supplémentaires compensées par un repos compensateur équivalent
 - un document de décompte mensuel de la durée du travail en cas d'horaires non collectifs
- Le bulletin de paie doit distinguer les heures payées au taux horaire normal et les heures payées au taux horaire majoré (majoration pour heures supplémentaires, majoration pour heures de nuit, etc...).

Le paiement des heures supplémentaires :

Les heures effectuées de la 36ème à la 43ème heure sont majorées à 25%, au-delà de la 43ème heure, elles sont majorées de 50% sauf si la convention collective (ou accord collectif) prévoit des taux différents (par exemple dans les hôtels, cafés restaurants).

Si les heures supplémentaires ne sont pas payées en fin de mois mais compensées par un repos compensateur équivalent, ce temps de repos doit intégrer la majoration relative aux heures supplémentaires.

Les repos compensateurs équivalents sont des repos (et non un dispositif de modulation) ; ils doivent donc être pris par journée entière (7 heures) ou par demi-journée (3,50 heures) et non heure par heure.

La durée de travail

La durée légale du travail est 35 heures par semaine. Elle détermine, hors cas d'aménagement du temps de travail sur tout ou partie de l'année, le seuil de déclenchement des heures supplémentaires.

Durée maximale quotidienne : 10 heures

Repos entre deux jours de travail : 11 heures

Durée maximale hebdomadaire moyenne sur 12 semaines consécutives : 44 heures

Durée maximale hebdomadaire absolue : 48 heures.



Services juridiques

QUELLES RÉPONSES ADMINISTRATIVES À VOS QUESTIONS ?

3939 ALLO SERVICE PUBLIC

Obtenez une réponse ou une orientation à une demande de renseignement administratif.

Antenne de Justice

Service public d'accès aux droits et d'orientation juridique.

Plus d'infos : Cluses - 04 50 96 84 63

Conciliateur de justice

Règlement à l'amiable des différends (voisinage, propriétaire/locataire, contrat de travail, impayés, malfaçons)

Exclusivement sur rendez vous, dans les locaux France Services de la Vallée de Chamonix. tel : 07.56.88.74.61

Defenseur des Droits

Chargé de défendre les droits et libertés dans 5 domaines de compétences déterminés par la loi.

Permanence tous les jeudis à l'antenne de justice - Tel : 04.50.96.84.63

AVIJ des Savoies - Aide aux Victimes et Intervention Judiciaire

Service d'aide aux victimes : accueil, écoute, information, orientation. Ne se substitue pas aux avocats.

Reçoit sur rendez-vous . Plus d'infos : avij.des.savoie@gmail.com - Bonneville : 04 50 07 37 00

CIDFF - Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles

Plus d'infos : www.cidff74.fr - Tél. : 09 78 08 47 48 - Mail : accueil@cidff-id.fr

Logement



À QUI M'ADRESSER POUR TROUVER UN LOGEMENT ?

Plusieurs structures peuvent vous héberger de manière provisoire. Il faut vous renseigner auprès des mairies et/ou Espaces Saisonniers.

Secteurs Chamonix et Megève : Logement solidaire

Vous êtes employeur, vous êtes à la recherche d'un logement pour votre salarié saisonnier. Le service logement solidaire de la Communauté de communes de la vallée de Chamonix et de la Communauté de Communes du Pays du Mont Blanc peuvent vous mettre en relation avec un propriétaire qui souhaite mettre son bien en location.

Vallée de Chamonix :
Mail : logement.solidaire@ccvcmb.fr
Tél : 04 50 54 67 58

Megève :
Mail : habitat@megeve.fr
Tél : 04 50 93 79 36



CONSEIL

Anticipez vos recherches et privilégiez pour une première saison les offres d'emploi logées !

PAYS DU MONT-BLANC / VALLÉE DE L'ARVE

Offres et informations logement

www.chamonix-mont-blanc.fr

Rubrique « votre Mairie en ligne / Saisonniers »

FJT (Foyer de Jeunes Travailleurs) « La Marmotte »

Chamonix - Tél. 04 56 37 84 46

Maison des Cimes (57 logements pour les saisonniers)

Chamonix - Tél. 04 50 53 31 52

Campings (été) Renseignements et réservations auprès des Offices de Tourisme - (voir annuaire)

Pour les « camions » :

Camping des Molliaesses à Chamonix et l'aire des Houches

Infos et inscription au CCAS de la Mairie de Chamonix au 04.50.53.92.16

FJT (Foyer de Jeunes Travailleurs)

Cluses - Tél. 04 50 98 16 61

BON À SAVOIR

Le logement fourni par mon employeur doit-il répondre à certains critères ?

Oui, il doit répondre à des exigences minimales de décence en termes de surface, de volume, d'équipements (fenêtres, aérations, etc.). Le logement ne doit pas être libéré par le saisonnier durant une suspension de son contrat de travail (arrêt maladie par exemple).

Plus d'infos : https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/sites/auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/_03_synthese_reglementaire_secteur_non_agricole-2.pdf

Attention : logement fourni par l'employeur ne veut pas forcément dire « gratuit » !

LES AIDES AU LOGEMENT

Comme tout locataire, vous pouvez contacter des organismes spécialisés pour connaître vos droits et obligations.

La CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

Suivant le type de logement, le montant du loyer, votre situation familiale et vos ressources (et celles des personnes vivant sous votre toit), vous pouvez peut-être bénéficier d'une Aide personnalisée au logement (Apl), d'une Allocation de logement familiale (Alf) ou d'une Allocation de logement sociale (Als), non cumulables entre elles. Antennes et permanences sociales de la CAF à Cluses, Bonneville et Sallanches.

Plus d'infos : www.caf.fr ou tel : 3230 ou renseignez vous auprès de France Services

ACTION LOGEMENT : Pour tous les salariés du secteur privé

> Avance LOCA-PASS® : prêt de 1200€ maximum pour financer le dépôt de garantie demandé par le bailleur. (remboursement sans intérêt sur une durée maximale de 25 mois)

Garantie VISALE : Prise en charge du paiement du loyer et des charges locatives de la résidence principale en cas de défaillance.

4 avenue de Chambéry 74000 ANNECY - Tél. 04 50 52 80 09 - Web : www.actionlogement.fr

L'ADIL (Agence Départementale d'Informations sur le Logement)

L'ADIL renseignera sur les différentes formes de location et sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales. Permanences ADIL au Pays du Mont-Blanc et en Vallée de l'Arve : 04 50 45 79 72.

4 avenue de Chambéry 74000 ANNECY - Tél. 04 50 45 79 72 - Web : www.adil74.org



Santé & Social



SANTÉ AU TRAVAIL / MÉDECINE DU TRAVAIL

Ce service a pour objet de prévenir toute altération de la santé des salariés, du fait de leur travail, notamment en surveillant leur état de santé, les conditions d'hygiène du travail et les risques liés à l'environnement du travail. Les services de Santé au Travail sont à votre disposition pour toute question.

Chamonix : 320 rue Allobroges 74400 Chamonix-Mont-Blanc - Tél : 04 50 53 29 84

ACCÈS AUX SOINS

CPAM - L'ASSURANCE MALADIE

"Je dois être affilié à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ou à la Mutualité Sociale Agricole. J'ai toujours sur moi ma Carte Vitale et à défaut, mon attestation de droits. Je peux mettre à jour ma carte dans toutes les pharmacies du département. Je la présente systématiquement au professionnel de santé que je consulte."

Contact :

- Par courrier : Caisse d'Assurance Maladie, 2 rue Robert Schuman - 74984 Annecy Cedex 9
- Par téléphone : 3646 du lundi au vendredi de 8h à 17h (appel non surtaxé)
- Par internet : ameli.fr

La protection universelle maladie (PUMA)

La protection universelle maladie assure aux personnes qui exercent une activité professionnelle en France ou qui résident en France de façon stable et régulière, la prise en charge des frais de santé en cas de maladie ou de maternité, à titre personnel et de manière continue tout au long de la vie.

Les Mutuelles (complémentaire santé)

Tous les employeurs ont désormais l'obligation de fournir une complémentaire santé collective à leurs salariés, et de participer au moins à hauteur de 50 % du prix des cotisations.

Pour la branche professionnelle de l'hôtellerie -restauration, votre complémentaire est KLESIA : Renseignez-vous, des aides sociales existent : aide au permis de conduire, aux soins exceptionnels, aux parents isolés, ...

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

||||||| CMP - Centre Médico-Psychologique

Etablissements qui regroupent des spécialistes et proposent une offre de soins mentaux pris en charge par la Sécurité Sociale.

Sallanches : 04 50 47 89 18

Cluses : 04 50 96 14 66

Bonneville : 04 50 25 99 91

Thonon les Bains : 04 50 17 17 00

||||||| PEJ - Point Écoute Jeunes

Le PEJ, s'adresse aux scolaires, aux mineurs, aux jeunes en difficulté, entourage, professionnels. Il assure une fonction d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'orientation. Une psychologue est à votre écoute sur toutes les problématiques que vous pouvez rencontrer.

Rendez-vous gratuits et anonymes.

Thonon les Bains : 06 86 30 38 32

Vetraz Monthoux : 04 50 95 09 58

Cluses : 04 50 96 49 82

Sallanches : 04 50 58 04 86

PERMANENCE D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ OÙ SE RENDRE ?

Vous avez des difficultés pour vous faire soigner, vous ou vos proches êtes malades mais vous n'avez pas d'assurance maladie, vous êtes malades et vous n'avez pas de droits, pas de papiers, ...

Vous pouvez bénéficier d'une consultation avec un médecin et une assistante sociale gratuitement, avec ou sans rendez-vous.

Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc

380 Rue de l'Hôpital

74700 SALLANCHES

Tél : 04 50 47 31 78 (touche 4)

Accueil P.A.S.S. tous les 1er lundi du mois au Médipole de Cluses

et les autres lundis de 9h00 à 12h00 au service des Urgences de

Sallanches.



Consultations d'addictologie

Prendre un rendez-vous de consultation :

Centre hospitalier du Pays du Mont Blanc

380 rue de l'hôpital 74700 Sallanches

Tel : 04.57.27.20.32

Email : hmb@ch-sallanches-chamonix.fr

Horaires d'ouverture de l'accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi 8h30 - 12h ; 13h30 - 17h

Association OPPELIA THYLAC

L'association OPPELIA a pour objet d'apporter une aide aux personnes, adolescents et adultes et leur entourage, qui rencontrent des difficultés psychologiques, sociales et sanitaires, en particulier celles liées à l'usage de drogues et aux addictions.

www.oppelia.fr

64 chemin des Fins Nord 74 000 Annecy

Tél : 06.30.64.87.18 ; 04.50.67.96.51

Du lundi au vendredi 9h - 12h30 ; 14h - 16h30

A.P.RE.TO.

L'A.P.R.E.T.O s'adresse à toute personne confrontée à un problème d'addiction ou substance psychoactive illicite ou licite ou à une activité à risque (jeu, sport, internet)

Plus d'infos :

CSAPA de la Vallée de l'Arve - Cluses

10 avenue de la gare 74300 Cluses

Accueil téléphonique : Lundi - Mardi : 08h à 12h - 13h15 à 17h, Jeudi : 08h à 12h - 13h30 à 17h

et Vendredi : 08h45 à 12h - 13h15 à 16h15 au 04.50.98.30.12

Site web : www.apreto.fr

Contact mail : contact@apreto.fr ou csapa.cluses@addictions-france.org



||||||| **Centre de planification**

Consultations médicales et informations relatives à la contraception, entretiens post IVG, etc.
Délivrance gratuite de la contraception d'urgence. Diagnostic de grossesse.

Centre hospitalier du Pays du Mont Blanc

380 rue de l'hôpital 74700 Sallanches

Tel : 04.57.27.20.45

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi et Vendredi après-midi : 13h15-16h15

Mardi et Jeudi matin : 8h45-11h45 Mercredi après-midi : 13h45-16h45

||||||| **PMI - Protection Maternelle Infantile**

PMI Chamonix : 04 50 33 23 38

PMI Sallanches : 04 50 33 23 42

PMI Passy / St Gervais : 04 50 33 23 41

BON À SAVOIR

**CEGIDD : Centre Gratuit d'Information, de
Dépistage et de Diagnostic**

Les Consultations et les analyses sont anonymes, confidentielles et gratuites. Résultats rendus sous 48 h.

Sallanches et Chamonix. Infos et prises de rendez-vous :
04 50 47 30 49

SIDA INFO SERVICE

N° vert : 0800 840 800

www.sida-info-service.org



IN TARTIFLETTE WE TRUST

Dépistage
anonyme et gratuit

Hépatites/VIH-SIDA/IST

Vaccination 

Mise à jour pour les adultes

Info-santé

Contraception

Usages de produits

Infections sexuellement

Transmissibles

RELOCHE
TERRAIN

Gratuit & sans RDV

Pour plus
d'informations

service Prévention
Oppella / Thylac

06 30 64 87 18

DATES ET LIEUX :

**RENSEIGNEMENTS AUPRÈS
DE L'ESPACE SAISONNIER
PAYS DU MONT BLANC**



Imp. Publishop 11 Arveney - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



QUESTIONS SOCIALES & FAMILIALES

Pôle Médico-Social

Les assistantes sociales du Département peuvent vous accompagner dans vos démarches : santé, logement, problèmes financiers ou familiaux. Les assistantes sociales reçoivent sur rendez-vous. Le service de Protection Maternelle Infantile (PMI) peut vous aider et vous orienter pour tout ce qui concerne la maternité et les enfants (santé, mode de garde).

Pôle Médico-Social de Chamonix
286 rue du Lyret
74400 CHAMONIX
Tél. 04 50 33 23 38

Caisse Allocation Familiales (CAF)

La CAF sert plusieurs prestations en fonction de vos revenus et de votre situation : vous attendez un enfant ? Vous souhaitez le faire garder ? Vous rencontrez des difficultés financières pour vous loger ? Vous vivez une situation précaire ? La Caisse d'Allocations Familiales est là pour vous accompagner.

plus d'info : www.caf.fr
Tel : 32 30

La MSA propose les mêmes prestations que la CAF pour les personnes affiliées au régime agricole.
Plus d'infos : www.msa.fr



Vie Quotidienne

LA CARTE “SAISONNIER” VALLÉE DE CHAMONIX

La carte saisonnière est disponible dans toutes les mairies de la Vallée de Chamonix. Elle permet d'avoir accès gratuitement aux transports en commun (réseau bus et train) sur tout le canton de Chamonix (de Servoz à Vallorcine) et de bénéficier de tarifs préférentiels sur les infrastructures municipales : piscine, patinoire, musées, Fondation Gianadda... et les remontées mécaniques. De plus, elle donne accès gratuitement à 4 parkings (11h de stationnements maximum par jour). Conditions d'attribution (5€) : formulaire à déposer dans une mairie de la Vallée de Chamonix (sur RDV) + présentation du contrat de travail + justificatif de domicile + 1 photo. Carte valable 6 mois.

LA CARTE “TRAVAILLEUR” DE MEGÈVE

La carte permet d'obtenir des réductions sur : les abonnements piscine et patinoire (3, 6 et 12 mois), la médiathèque, le domaine de ski nordique et d'autres réductions ponctuelles saisonnières. Sous réserve d'adhésion à l'association Vivre Megève, réductions sur : les activités et abonnements d'accès aux espaces du Palais (3, 6 et 12 mois), les Remontées Mécaniques de Megève, le stationnement souterrain : les parkings Village, Rochebrune et Mont d'Arbois, le stationnement aérien : les parkings du Palais, le Tunnel du Mont-Blanc et le Cinéma et Luge 4S. Conditions d'attribution (10€ pour l'adhésion à l'association Vivre Megève) : formulaire à déposer à la mairie de Megève + contrat de travail d'une durée égale ou supérieure à trois mois pour la saison hivernale (décembre à avril) + dernière fiche de paie + photo d'identité du demandeur (avec nom et prénom au dos).

Informations sous réserve de modifications. S'adresser aux mairies des communes concernées.

LES TRANSPORTS

Trouver toutes les solutions pour vous déplacer (navettes gratuites, trains,)

- Pour Chamonix et sa vallée, renseignez-vous, beaucoup de solutions gratuites existent : chamonix.com/se-deplacer,13,fr.html
- Pour la Haute-savoie, regardez sur mobicime.hautesavoie.fr

Chamonix Bus

Le réseau de transport urbain Chamonix Bus dessert toute la vallée de Chamonix, de Servoz au village du Tour. Il permet d'accéder aux départs des remontées mécaniques de la vallée.

Plus d'info : Site : www.chamonix-bus.com

Tél : 04 50 53 05 55

Email : montblancbus@transdev.com

Train Mont-Blanc Express

Ligne SNCF desservant tous les villages entre Saint Gervais/Le Fayet, Vallorcine et Martigny (Suisse). Ce train touristique est un moyen unique de découvrir confortablement les vallées de Chamonix et du Trient.

Contact : Gare SNCF Chamonix

40 place de la Gare

74400 CHAMONIX

www.sncf.fr

Tél : 35 35

Meg-Bus

Meg-Bus est le service de transport collectif de Megève pour rejoindre les départs des remontées mécaniques. Quatre lignes sont proposées. La nuit, un service spécial Le Moon-Bus permet de se déplacer de 19h45 à minuit.

Plus d'infos : www.meg-bus.com

Tél : 04 50 91 86 60

email : meg-bus@borini.com

Montenbus - Transport à la demande sur le Pays du Mont Blanc (10 communes)

Pour faire ses courses, se rendre à un rendez-vous ou rejoindre le centre d'une commune, rien n'est plus facile avec Montenbus, le service de transport à la demande de la Communauté de Communes.

Pratique, simple et peu onéreux, Montenbus permet de se déplacer facilement sur les 10 communes.

<http://www.montenbus.fr> Par téléphone : 0 800 20 13 74

Plus d'infos : 0 800 20 13 74



LES ANIMATIONS

Offices du Tourisme

Vous trouverez dans les offices de tourisme le programme des animations, le plan de la station, celui des pistes, la carte des randonnées et les horaires des transports...

<http://www.savoie-mont-blanc.com/>

OT de CHAMONIX
www.chamonix.com
Tél. 04 50 53 00 24

OT de Megève
www.megeve-tourisme.fr
Tél : 04 50 21 27 28

Maisons des Jeunes et de la Culture

La MJC et le centre culturel "Salle Léon Curral" proposent de nombreuses activités tout au long de l'année.

Maison de la jeunesse et de la culture (MJC)

Maison pour Tous
166 avenue de Courmayeur
74400 CHAMONIX-MONT-BLANC
Tél. 04 50 53 12 24

Salle Léon Curral

213 avenue Albert Gruffat
74700 SALLANCHES
Tél. 04.50.91.56.46
sallanchesmontblanc.com/vivre-sallanches/saison-culturelle-cultural

Bibliothèque / Médiathèque

La bibliothèque-Médiathèque vous propose de nombreux ouvrages, ainsi que des animations pour les enfants.

Plus d'infos :

Chamonix : 04 50 53 34 82 - www.mediatheques-valleedechamonix.fr



Formation

**Vous souhaitez une formation,
ou une reconversion professionnelle**



Compte Personnel Formation (CPF)

Le CPF permet à toute personne active dès son entrée sur le marché du travail d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle. L'ambition du CPF est de maintenir son employabilité et à la sécurisation du parcours professionnel.

pour plus d'infos : www.moncompteformation.gouv.fr

Pôle emploi

Vous souhaitez évoluer professionnellement, ou vous réorienter ? A travers le Conseil en Evolution Professionnels, Pôle emploi vous informe sur les métiers qui recrutent, le marché du travail et les possibilités de formation.

www.pole-emploi.fr ou votre agence locale de proximité pour un rendez-vous avec votre conseiller.

Tél. 39 49

Mission Locale Jeunes

Accueil et information des jeunes de 16 à 25 ans

Plus d'infos : www.missionlocale.fr

La Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi (MIFE)

Aide gratuite dédiées en matière d'orientation, de formation, de Validation des Acquis de l'Expérience, de création d'entreprise.

Accompagnement à l'élaboration de projets professionnels.

MIFE 74 - 3 rue Léon Rey-Grange - 74960 MEYTHET

Tél. : 04.50.23.92.66 - www.mife74.org

Portail de l'orientation tout au long de la vie en Rhône-Alpes

Découvrez les métiers. Recherchez une formation ou un dispositif pour évoluer dans votre vie professionnelle. Créez votre emploi, montez votre entreprise.

Plus d'infos : www.orientation.auvergnerhonealpes.fr

BON A SAVOIR

Les centres de formation assurent un rôle d'information auprès du public et peuvent ainsi orienter les personnes concernées vers un Conseiller en évolution professionnelle (Pole Emploi, Mission Locale Jeunes, CAP Emploi) en cas de besoin.

Pour connaître les différences entre contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation, retrouver plus d'infos sur : entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31704

LES CENTRES DE FORMATIONS EN HAUTE-SAVOIE

GRETA Arve Faucigny

Centre de formation continue, 3 sites : Bonneville, Cluses et Sallanches

Tél : 04 50 25 15 15 - www.arvefaucigny-greta.fr

AFPA

Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes, site Annecy - Poisy

Tél : 09 72 72 39 36 - www.afpa.fr/centre/centre-d-annecy-poisy

CCI Haute Savoie

Chambre de commerce et d'industrie, site Annecy

CCI Formation Tél : 04 50 33 72 24

www.formation-cci.fr





CENTRE DE FORMATIONS EN SAVOIE

GEIQ Mer et Montagnes

Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification spécialisé dans les métiers du Tourisme, du sport et des loisirs, site Aime la Plagne (73)

Tél : 04 57 55 02 75 - Mobile : 06 19 74 09 29

Email : info@geiq-2m.com

www.geiq-2m.com

info en +

Pour les formations spécifiques au secteur de l'hôtellerie - restauration, contactez l'OPCA Fafih (organisme paritaire collecteur agréé de l'industrie hôtelière).

L'OPCA Fafih définit et promeut la formation dans le secteur de l'hôtellerie, la restauration et des activités de loisirs, finance les actions de formation des entreprises et informe et accompagne les salariés dans leur parcours de formation.

Tél : 01.40.17.20.20

Email : communication@fafih.com

www.fafih.com

LA PLURIACTIVITÉ POUR TRAVAILLER TOUTE L'ANNÉE

L'association ADIE

Association reconnue d'utilité publique, l'Adie aide les personnes qui rencontrent des difficultés à obtenir un crédit bancaire classique à se maintenir dans l'emploi et à créer leur entreprise grâce au microcrédit. En tant que saisonnier ou pluriactifs, l'Adie peut vous aider à financer votre formation pro-fessionnelle, mobilité, installation ou création de votre micro entreprise. RDV à Seynod et Sallanches.

Plus d'infos : www.adie.org

15 rue Andromède - Parc Altaïs - 74850 CHAVANOD

Tél : 09.69.32.81.10

INITIATIVE FAUCIGNY MONT-BLANC

Aide les créateurs ou les repreneurs d'entreprises en leur donnant un coup de pouce décisif dans le financement de leur dossier, via un prêt d'honneur sans intérêt et sans garantie personnelle exigée ; les appuie dans le montage de leur projet et les accompagne ensuite jusqu'à la réussite économique de leur entreprise.

Plus d'infos : www.initiative-faucigny-montblanc.fr

Tél : 04.50.97.30.75

CCI Haute-Savoie

Propose des formations éligibles au CPF afin de mieux appréhender la démarche globale du micro-entreprenariat et exercer une activité rentable.

Plus d'infos : www.initiative-faucigny-montblanc.fr

Tél. 04.50.33.72.89

Email : accueil@haute-savoie.cci.fr





TRAVAILLER À L'ÉTRANGER

Club TELI

(Travail Etudes et Loisirs Internationaux)

Le Club TELI permet de trouver des offres d'emploi, de stage, de bénévolat ou une place au pair et d'avoir accès à des milliers d'adresses utiles d'employeurs qui recrutent et de nombreux bons plans.

L'adhésion de 45 euros par an.

Plus d'infos : www.teli.asso.fr

Les Claret - 73670 SAINT PIERRE D'ENTREMONT

Tel. : 04 79 85 24 63

Email : contact@teli.asso.fr

Plateforme Yoobers.fr

Cette plateforme propose des offres d'emplois dans toute l'Europe et un accompagnement personnalisé des candidats. Un service gratuit pour obtenir des conseils lorsqu'on souhaite travailler à l'étranger.

Plus d'infos : www.yoobers.fr



Après la saison ?

PÔLE EMPLOI À CONTACTER

Pour vous inscrire ou réinscrire, un clic de souris suffit ! Rendez-vous sur www.pole-emploi.fr. Grâce au formulaire intelligent qui s'adapte à votre situation, l'inscription en ligne, c'est facile et rapide.

Avant de commencer votre demande d'inscription en ligne, munissez-vous de votre numéro de sécurité sociale ou numéro d'identifiant Pôle emploi, vos documents concernant vos activités, un relevé d'identité bancaire, et votre CV.

A noter, pour faire votre inscription, vous pouvez utiliser les postes informatiques en libre accès en agence Pôle emploi à Chamonix ou à France Services.

Pôle emploi Chamonix

171 Place Edmond Desailoud
74400 Chamonix-Mont-Blanc

Pôle emploi Sallanches

170 Rue du Colonney
74700 Sallanches

AUTRES CONTACTS

POINT ACCUEIL SAISONNIERS DU HAUT CHABLAIS

44 route de morzine
74110 MONTRIEND

Contact : pas@hautchablais.fr
Tel : 06.43.37.70.62
ou 04.50.80.48.05

INFOS

Pour un maximum d'informations et de détails :
www.saison-mont-blanc.fr



S'organiser



CALENDRIER 2023

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1 D Jour de l'An	1 M 05	1 M Aubin 09	1 S F.-G. Les	1 L Fête du Travail	1 J Justin
2 L Saül	2 J Charbonnier	2 J Chloé de Bon	2 D Sandrine	2 M Bois 18	2 V Huguette
3 M Geneviève 01	3 V Hésa	3 V Guendal	3 L Richard	3 M Phil. Jacq.	3 S Kévin
4 M Colin	4 S Wéronique	4 S Casimir	4 M Bontore 14	4 J S. Main	4 D Fête des Mères *
5 J Édouard	5 D Agathe *	5 D Céline	5 M Mère	5 V Judith *	5 L Igor
6 V Meline	6 L Gaston	6 L Cécile	6 J M. Colin *	6 S Placerce	6 M Nohab 23
7 S Raymond *	7 M Eugénie	7 M F. G. de S.	7 V L. de S.	7 D G. G.	7 M G. G.
8 D Eglantine	8 M Jacqueline 06	8 M Jean de Dieu 10	8 S J. E.	8 L Victoire 1945	8 J Médard
9 L Aïn	9 J Aodine	9 J Françoise	9 D Pâques	9 M Pascale 19	9 V Diane
10 M Guilaine 02	10 V Amad	10 V V. M.	10 L L. de Pâques	10 M Sibylle	10 S Lucie *
11 M Pauline	11 S N. D. Lourdes	11 S Poine	11 M S. G. G.	11 J Estelle	11 D Barnabé
12 J Iratze	12 D Félix	12 D Justine	12 M J. S.	12 V Achille *	12 L G. G.
13 V Yveline	13 L Béatrice *	13 L Rodrigue	13 J E. G. *	13 S Rolande	13 M Antoine de R. 24
14 S Nina	14 M Valentin	14 M Mathilde 11	14 V M. M.	14 D Marthe	14 M Elise
15 D Rami *	15 M Claude 07	15 M Louis *	15 S Patrice	15 L Denise	15 J Germaine
16 L Marcel	16 J Julienne	16 J Bénédicte	16 D Benoît-Joseph	16 M Honoré 20	16 V J. R. G.
17 M Rosalie 03	17 V Alexis	17 V France	17 L Anne	17 M Pascal	17 S Hervé
18 M P. S.	18 S Bernadette	18 S Cyrille	18 M Paris 16	18 J Ascension	18 D Fête des Pères *
19 J Monis	19 D G. G.	19 D Joseph	19 M Emma	19 V Yves *	19 L Rom. G.
20 V Sébastien	20 L Amélie *	20 L F. G. G.	20 J Odette *	20 S Bernard	20 M Sabine 25
21 S Agnès *	21 M Mari-Gra	21 M Clémence *	21 V Annette	21 D Constant *	21 M Été
22 D Vincent	22 M Isabelle 08	22 M J. S.	22 S Annette	22 L Em. G.	22 J A. G.
23 L B. S.	23 J Lazare	23 J Valentin	23 D Georges	23 M Didier 21	23 V Accey
24 M F. de S.	24 V M. S.	24 V C. de S. J.	24 L F. G.	24 M D. G.	24 S Jean-Baptiste
25 M C. S. P.	25 S Florine	25 S Annonciation	25 M M. G.	25 J Sophie	25 D Prosper
26 J Paul	26 D N. G.	26 D J. S.	26 M H. G.	26 V Béatrice	26 L Arth. G.
27 V Angèle	27 L H. G.	27 L H. G.	27 J Z. G.	27 S Augustin *	27 M Fernand 26
28 S Th. G.	28 M P. G.	28 M G. G.	28 V M. G.	28 D Pentecôte	28 M In. G.
29 D G. G.	29 M G. G.	29 M G. G.	29 S C. de S.	29 L L. de P. G.	29 J P. G.
30 L Marine	30 J Amélie	30 J Amélie	30 D R. G.	30 M Ferdinand 22	30 V M. G.
31 M M. G.	31 V Benjamin	31 V Benjamin		31 M Val. G.	

Zone A : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers / Zone B : Ab-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes,



Juillet

1	S. Terry	
2	D. Marikien	
3	L. Thomas	
4	M. Hébert	27
5	M. Antoine	
6	J. Maitels	
7	V. Ramil	
8	S. Tribault	
9	D. Armandina	
10	L. Mich	
11	M. Berch	28
12	M. Olivier	
13	J. Henri-Jaël	
14	V. Fête Nationale	
15	S. Donati	
16	D. N'ZOM'Camel	
17	L. Carlette	
18	M. Frédéric	29
19	M. Antoine	
20	J. Matteo	
21	V. Victor	
22	S. Marie-Hélène	
23	D. Brigita	
24	L. Crétine	
25	M. Jacques	30
26	M. Anne-Joachim	
27	J. Nathalie	
28	V. Samson	
29	S. Marbo	
30	D. J. Mact	
31	L. Lucie de L.	

Août

1	M. Antoine	31
2	M. Jean-Eric	
3	J. Lydie	
4	V. J.M. Vianey	
5	S. Abil	
6	D. Terefigation	
7	L. Golan	
8	M. Dominique	32
9	M. Amour	
10	J. Laurent	
11	V. Claire	
12	S. Clémence	
13	D. Hippolyte	
14	L. Eward	
15	M. Assomption	
16	M. Arnel	33
17	J. Huguette	
18	V. Hélène	
19	S. Jean-Claude	
20	D. Barre	
21	L. Christophe	
22	M. Fabrice	34
23	M. Rose de Jima	
24	J. Batholomy	
25	V. Lucie	
26	S. Natacha	
27	D. Monique	
28	L. Augustin	
29	M. Sabine	35
30	M. Pierre	
31	J. Aïcha	

Septembre

1	V. Gilles	
2	S. Ingrid	
3	D. Grigore	
4	L. Rosalie	
5	M. Rakiss	36
6	M. Renaud	
7	J. Réne	
8	V. Marie-Noëlle	
9	S. Jean	
10	D. Inès	
11	L. Anthe	
12	M. Aquilaine	37
13	M. Amé	
14	J. Saïra Cook	
15	V. Roland	
16	S. Esch	
17	D. Renaud	
18	L. Hélène	
19	M. Emile	38
20	M. Davy	
21	J. Mathieu	
22	V. Maurice	
23	S. AUTONOME	
24	D. Thibault	
25	L. Hermann	
26	M. Corne-Dan	39
27	M. Vincent de P.	
28	J. Venceslas	
29	V. Michel	
30	S. Jérôme	

Octobre

1	D. Thibault	
2	L. Léger	
3	M. Gerard	40
4	M. Luc-André	
5	J. Jean	
6	V. Bruno	
7	S. Serge	
8	D. Pédagogie	
9	L. Denis	
10	M. Ghislain	41
11	M. Fernin	
12	J. Wilfred	
13	V. Gerard	
14	S. Juste	
15	D. Thibault	
16	L. Édouard	
17	M. Baudouin	42
18	M. Luc	
19	J. René	
20	V. Adeline	
21	S. Céline	
22	D. Émile	
23	L. Jean de C.	
24	M. Thibault	43
25	M. Christophe	
26	J. Dimitri	
27	V. Emile	
28	S. Simon, Jude	
29	D. Narcisse	
30	L. Blaise	
31	M. Quentin	

Novembre

1	M. Toussaint	
2	J. Delouis	44
3	V. Hilarion	
4	S. Charles	
5	D. Sylvie	
6	L. Benoît	
7	M. Céline	45
8	M. Geoffroy	
9	J. Trédore	
10	V. Léon	
11	S. Armistice 1918	
12	D. Christian	
13	L. Bruce	
14	M. Sidonie	46
15	M. Albert	
16	J. Marguerite	
17	V. Elisabeth	
18	L. Stéphanie	
19	D. Tanguy	
20	L. Christ-Roi	
21	M. Piers-Clément	47
22	M. Claude	
23	J. Clément	
24	V. Flora	
25	S. Octavie	
26	D. Delphine	
27	L. Séverin	
28	M. Jean-Pierre de M.	48
29	M. Salumin	
30	J. André	

Décembre

1	V. Florence	
2	S. Viviane	
3	D. François-Xavier	
4	L. Barbara	
5	M. Gérard	49
6	M. Nicolas	
7	J. Imbraise	
8	V. In Concert	
9	S. Pierre-François	
10	D. Roméo	
11	L. Daniel	
12	M. Jeanne-E.C.	50
13	M. Lucie	
14	J. Odile	
15	V. Ninon	
16	S. Alice	
17	D. Gaël	
18	L. Golan	
19	M. Urbain	51
20	M. Thérèse	
21	J. Pierre-C.	
22	V. Michel	
23	S. Armand	
24	D. Adèle	
25	L. Noël	
26	M. Elonne	
27	M. Jean-Jacques de M.	52
28	J. Imbert	
29	V. David	
30	S. Rigor	
31	D. Sidonie	



Crédits photos : © iStockphoto - © Fotolia.com , © mangostock, © contrastwerkstatt, © Ints, © Suprijono Suharjoto, © galam, © laurent hamels, © depositphotos © benjamin py, © Andres Rodriguez, © Yahia LOUKKAL, © Chlorophylle, © Monkey Business, © Malcolm, © Konstantin Sutvagin, © Djigg@odgi.com, © ccpmf.fr, © Mi.Ti., © GDL, © styf, © Andy Dean - ©Maison de l'Emploi : Guillaume Geneau - © Mairie de Chamonix Mont-Blanc : Karine Payot © Maison de l'Emploi : Chrystelle Deiss - © GEIQ BTP Pays de Savoie - Ain - © Compagnie du Mont-Blanc - C. Liparoti - M. Dalmasso - M. Colonel.

Je trie mes déchets

Où ? dans les nombreux conteneurs semi-enterrés ou aériens présents dans votre commune d'accueil.

Comment ? grâce à la signalétique sur chaque conteneur de collecte :



Ces consignes de tri sont valables sur les communes de :

- Chamonix
- Cohennoz
- Combloux
- Cordon
- Crest-Voland
- Demi-Quartier
- Domancy
- Flumet
- La Giettaz
- Les Contamines
- Les Houches
- Megève
- ND de Bellecombe
- Passy
- Praz-sur-Arly
- St Gervais-les-bains
- St Nicolas-la-chapelle
- Sallanches
- Servoz
- Vallorcine

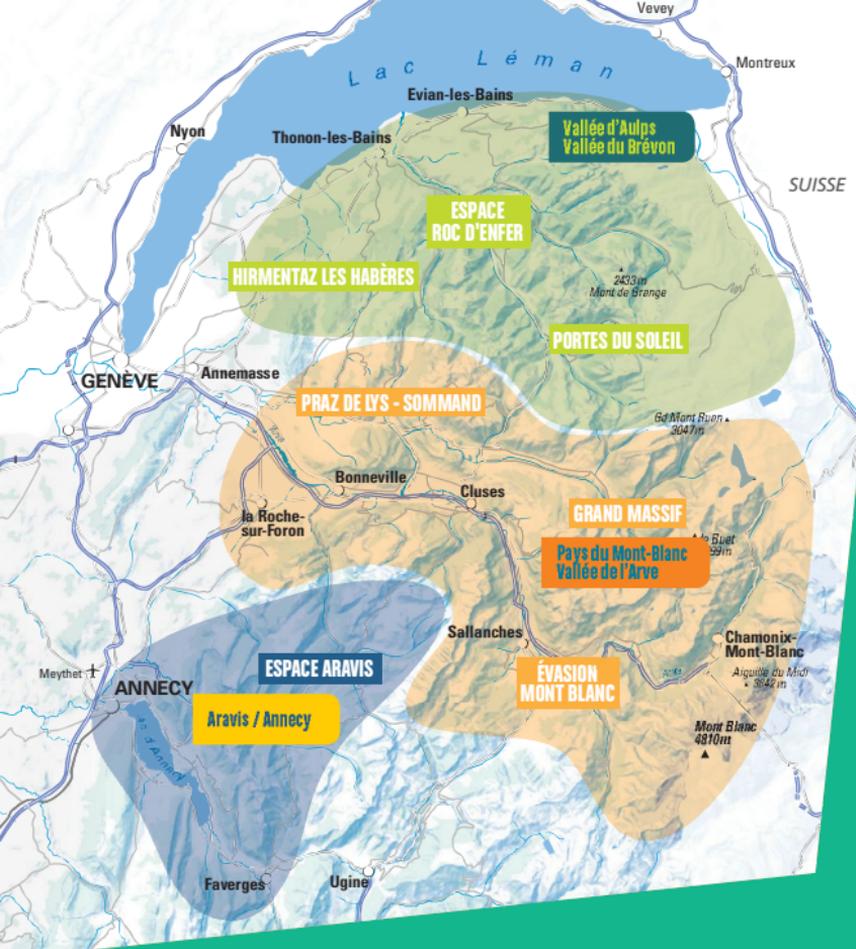
Pour les autres communes, renseignez-vous auprès de la mairie.

Merci d'agir pour nos vallées !



SITOM
des Vallées
du Mont-Blanc

Tel 04 50 78 10 48 - contact@sitom.fr - www.sitomvalleesmontblanc.fr



Guide réalisé par la Maison de l'Emploi de Bonneville



Pays du Mont-Blanc - Vallée de l'Arve

